

**ARRETE N°ARR2022\_0019**

**FERMETURE ADMINISTRATIVE du restaurant Le Jardin de l'Orient sis 8 boulevard Irène Joliot-Curie à Vénissieux**

Le Maire de Vénissieux,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2212-4;

VU le Règlement (CE) n° 178/2002 du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, ainsi que le Règlement (CE) n° 852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires;

VU le rapport d'intervention du 20 octobre 2022, joint au présent arrêté et établi par Nancy Aubert, inspectrice de salubrité auprès du Service Communal d'Hygiène et de Santé, assermentée et habilitée à cet effet, qui constate de graves manquements aux règles d'hygiène, à savoir :

- Mauvaises conditions de conservation et d'élaboration des denrées alimentaires,
- Absence de traçabilité des aliments,
- Absence de maîtrise des risques liés à l'hygiène, notamment par une absence de nettoyage correct des locaux et des surfaces de travail,
- Absence d'installations permettant un lavage correct des mains
- Absence d'un plan de formation en hygiène alimentaire;

Considérant que l'état des locaux et installations ainsi que les conditions d'exploitation du restaurant susvisé, ne sont pas conformes à la réglementation sanitaire en vigueur;

Considérant que la poursuite dans de telles conditions des activités de cet établissement constitue un risque grave et imminent pour la santé des consommateurs;

Considérant que dans un souci de préservation de la santé publique, il y a lieu d'édicter les mesures appropriées;

**ARRETE :**

**ARTICLE PREMIER:**

Le restaurant « Le Jardin de l'Orient » (N° SIRET: 53847984100016) sis 8 boulevard Irène Joliot-Curie à Vénissieux et dont Madame Miaofen CHEN est la gérante, est fermé jusqu'à nouvel ordre et ce dès notification du présent arrêté.

**ARTICLE 2:** La fermeture du restaurant implique la cessation de toute remise de denrée alimentaire, à titre gratuit ou onéreux, à des consommateurs. Toutes les dispositions rendant cette remise impossible au public devront être prises immédiatement par le gérant. De même, le gérant devra afficher au devant de l'établissement concerné le présent arrêté.

**ARTICLE 3:** Si le gérant du restaurant n'a pas pris toutes les mesures nécessaires tenant compte de la situation sanitaire, et si la remise impossible, le Maire de Vénissieux prendra toute disposition afin de procéder d'office à la fermeture de l'établissement de restauration.

**ARTICLE 4:** La réouverture de l'établissement de restauration ne pourra intervenir qu'après vérification de la mise en conformité de l'établissement avec la réglementation en vigueur, par une visite effectuée par l'Autorité Sanitaire.  
La réouverture ne pourra être autorisée que par arrêté municipal.

**ARTICLE 5:** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, affiché en Mairie ainsi que notifié au gérant :

Restaurant Le Jardin de l'Orient  
Représenté par Madame Miaofen CHEN  
8 boulevard Irène Joliot Curie  
69200 VENISSIEUX

**ARTICLE 6:** En application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 janvier 1965, modifié par le décret N° 2001-492 du 6 juin 2001, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il est rappelé que l'absence de réponse dans le délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite, lequel peut lui être contesté dans le délai de deux mois devant le tribunal administratif.

Ampliation en sera adressée à :

- Mme la Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations,
- M. le Commissaire de Vénissieux,
- M. le Directeur Général de la Ville de Vénissieux,
- aux agents assermentés, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vénissieux, le 20/10/2022

Le Maire de Vénissieux,

Michèle PICARD